



Newsletter VSGS 2023/4 du 14 décembre 2023

La table est mise

La révision de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (acte modificateur unique) a été adoptée par le Parlement après un an de débats. Le vaste menu d'objectifs et de mesures pour un approvisionnement en électricité sûr basé sur les énergies renouvelables indigènes est prêt et n'attend plus que d'être dégusté. Dans cette newsletter, nous mettons en lumière les principaux ingrédients de ce plat.

Dans notre nouveau livre blanc sur les "Coûts et tarifs du réseau de distribution", nous expliquons quels sont les coûts générés dans le réseau de distribution et comment calculer au mieux l'utilisation du réseau afin de limiter les coûts de développement du réseau.

Nous attirons également votre attention sur notre prochaine manifestation. Elle aura lieu le 8 février 2024 chez EKZ à Dietikon. Nous y discuterons de la manière dont le gestionnaire de réseau contribue à la sécurité de l'approvisionnement en électricité et dans quelle mesure le nouvel acte modificateur unique y contribue. Inscrivez-vous dès aujourd'hui.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Dr Maurus Bachmann et Dr Andreas Beer

Directeur de l'association Smart Grid Suisse

Le menu : approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables

L'apéro : un cocktail d'objectifs énergétiques

Pour atteindre l'objectif, important pour tous, d'un approvisionnement en électricité sûr et renouvelable, l'acte modificateur unique mise essentiellement sur le développement de la production d'électricité renouvelable et l'augmentation de l'efficacité énergétique (LEne, art. 2 et 3). Les objectifs en matière de développement ont encore été revus à la hausse par rapport à la proposition du Conseil fédéral. Ainsi, d'ici 2050, 45 TWh d'électricité doivent être produits à partir de nouvelles énergies renouvelables telles que le photovoltaïque (le principal vecteur), l'éolien, la biomasse et la géothermie. L'énergie hydraulique doit être développée de 2 à 3 TWh. La pertinence de l'électricité d'hiver a été intégrée dans l'objectif. Il ne faut pas importer plus de 5 TWh en hiver. La construction est encouragée par des procédures d'autorisation simplifiées et par une rétribution de l'injection généreuse et harmonisée au niveau suisse, qui s'oriente sur les prix du marché, mais qui doit couvrir au minimum les coûts d'amortissement des installations correspondantes, en hiver comme en été. C'est en fait la réintroduction de la rétribution à prix coûtant (RPC), mais avec un bonus supplémentaire. Cela permet au producteur de faire des bénéfices lorsque les prix de l'électricité augmentent, sans risque de perte lorsqu'ils baissent. Du côté de la consommation, l'efficacité énergétique par habitant doit être augmentée de 5% en 2050 par rapport à l'an 2000. Ceci malgré le remplacement des chauffages fossiles par des pompes à chaleur et le passage du transport privé à la mobilité électrique. Ces objectifs ambitieux sont courageux, mais les atteindrons-nous et seront-ils suffisants ?

Le plat principal : buffet à discrétion

Pour atteindre ses objectifs, l'acte modificateur unique mise sur un vaste ensemble de mesures. Le choix est vaste. Nous avons préparé une compilation (non exhaustive) des réglementations pertinentes :

<i>LEn art. 15 1bis</i>	Rémunération de l'injection selon les prix du marché avec une rémunération minimale pour les installations jusqu'à 150kW
<i>LEn art. 16 al.1</i>	Le Conseil fédéral peut autoriser l' utilisation des lignes de raccordement pour le RCP
<i>LEn art. 45a</i>	Solaire obligatoire (PV ou solaire thermique) pour les nouveaux bâtiments à partir d'une surface de 300 m ²

<i>L'En art. 46b</i>	Objectifs et obligations d' efficacité énergétique concernant les mesures d'efficacité pour les fournisseurs d'électricité
<i>L'ApEl art. 6</i>	Approvisionnement de base acquisition séparée avec quotas d'autoproduction et d'énergies renouvelables
<i>L'ApEl art. 8a, 9a, 9b</i>	Sécurité d'approvisionnement : réserve d'énergie, simplification de l'obligation de planification/priorité, optimisation du réseau avant son extension
<i>L'ApEl art. 12</i>	Indication sur la facture d'électricité : frais de mesure, réserve d'énergie, renforcement du réseau et du raccordement
<i>L'ApEl art. 14</i>	Les tarifs d'utilisation du réseau doivent encourager l'efficacité du réseau et de l'énergie et inciter à une exploitation stable et sûre du réseau.
<i>L'ApEl art. 14a</i>	Exonération ou remboursement de la rémunération pour l'utilisation du réseau pour les installations de stockage avec réinjection dans le réseau ainsi que pour les installations Power2X sans réinjection jusqu'à 200MW.
<i>L'ApEl art. 15 3b</i>	Rémunération du capital : Le WACC inclut le bénéfice d'exploitation approprié
<i>L'ApEl art. 15b</i>	Coûts des renforcements du raccordement au réseau pour les énergies renouvelables à partir de 50kW partiellement imputables aux coûts du réseau
<i>L'ApEl art. 17a</i>	Tarifs de mesure et calcul séparé des coûts de mesure
<i>L'ApEl art. 17abis</i>	Exigences plus élevées pour les systèmes de mesure intelligents , les CEL et le stockage peuvent exiger des IMS, des compteurs privés en cas de non-conformité aux frais du GRD
<i>L'ApEl art. 17c</i>	Flexibilités : marché (opt-in), sauf pour les flexibilités existantes pour l'optimisation du réseau (opt-out) et les utilisations garanties pour la sécurité du réseau
<i>L'ApEl art. 17d/e</i>	Communautés électriques locales : Extension, répartition des frais administratifs, obligation de décompte du GRD
<i>L'ApEl art. 17f-h</i>	Plateforme de données : obligation d'échange de données, opérateurs indépendants des entreprises
<i>L'ApEl art. 20a</i>	Obligations du GRD envers Swissgrid : ordre de mesures par Swissgrid en cas d'urgence
<i>L'ApEl art. 22a</i>	Réglementation Sunshine : publication par l'EICom des indicateurs de qualité et d'efficacité

Le dessert : la libération du stockage et les communautés électriques locales

Les exploitants d'installations de stockage peuvent se réjouir. Grâce au remboursement, ils ne paient plus l'utilisation du réseau pour le prélèvement sur le réseau, à condition que la quantité d'énergie prélevée soit réinjectée dans le réseau. Ainsi, le business case des batteries pour la fourniture de services système, mais aussi l'émobilité avec l'option "Vehicle to Grid" sont plus rentables. En outre, les consommateurs ont désormais la possibilité - en plus du RCP bien connu derrière le même raccordement - de se regrouper localement mais indépendamment du raccordement dans des communautés électriques locales (CEL) et de bénéficier d'une rémunération réduite pour l'utilisation du réseau en cas d'échange mutuel d'électricité. Une petite ouverture du marché au sein de communautés privées, adoucie par des conditions préférentielles pour l'utilisation du réseau. Le gestionnaire du réseau de distribution est responsable de la mesure et de la facturation.

La facture...

Il y a encore quelques questions à se poser :

- La réalisation de l'objectif permet-elle de garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité ?
- Les mesures sont-elles raisonnablement applicables ?
- Les mesures adoptées contribuent-elles à la réalisation des objectifs ?
- Le réseau électrique reçoit-il l'attention nécessaire ?

Selon nos propres estimations, même si les objectifs ambitieux de production et d'augmentation de l'efficacité sont atteints, il en résultera un besoin d'importation net de plus de 15 TWh pendant le semestre d'hiver, soit un multiple de l'objectif d'importation nette en hiver de 5 TWh maximum, ce qui laisse un goût amer.

En particulier, les mesures de dessert que sont la libération du stockage et la CEL contiennent un potentiel d'abus et sont coûteuses à mettre en œuvre. Il n'est pas évident de savoir si et comment elles contribuent à la réalisation des objectifs. Ainsi, la motivation pour ces instruments reste peu claire.

Le réseau électrique joue un rôle essentiel dans la réussite. C'est là que le projet de loi fait l'économie de mesures de soutien dans le processus de changement. Le VSGS et ses membres essaient de le faire avancer. Il nécessite la participation des clients. Pour cela, des tarifs d'utilisation du réseau appropriés sont importants. Or, il existe des restrictions réglementaires à cet égard. Même l'amélioration de l'efficacité énergétique est imposée au fournisseur d'énergie et non au consommateur.

Les flexibilités locales utilisées intelligemment et le comportement de consommation influencent les coûts du développement du réseau nécessaire. Pour cela, il faut l'acceptation des clients et des incitations tarifaires appropriées. Avec ou sans utilisation des flexibilités, un développement du réseau important est nécessaire. Le Conseil fédéral l'a reconnu. Il veut adapter la loi et les ordonnances en temps utile et simplifier et accélérer les procédures d'autorisation. Cela n'est pas seulement nécessaire pour le réseau de transport de Swissgrid, mais aussi, voire surtout, pour les réseaux de distribution. La VSGS est prête à soutenir le législateur dans ce domaine afin de créer le réseau de distribution du futur.

Nouveau livre blanc : « Coûts et tarifs dans le réseau de distribution »

Le développement du réseau coûte cher. Avec le développement du réseau nécessaire pour le réseau de distribution du futur, cela coûtera encore plus cher. Quels sont les coûts générés par le réseau de distribution et qu'est-ce qui les influence ? Une question importante pour comprendre comment créer des incitations limitant les coûts. Le VSGS a étudié cette question de plus près. Dans notre nouveau livre blanc "Coûts et tarifs dans le réseau de distribution", vous trouverez des connaissances et des réflexions à ce sujet : la transformation du système électrique nécessite des investissements supplémentaires dans l'infrastructure du réseau. Le montant de ces investissements dépend du comportement de consommation. Il est donc possible de l'influencer. Le VSGS recommande de le faire par le biais des bonnes incitations. L'incitation la plus importante et la plus efficace est l'intégration de la puissance de soutirage comme critère de mesure de l'utilisation du réseau. Il existe différentes possibilités pour y parvenir. Cela vous intéresse ? Notre livre blanc en dit plus à ce sujet.

[Livre blanc « Coûts et tarifs du réseau de distribution »](#)

Agenda

Un approvisionnement en électricité sûr – une question de réseau de distribution ?

La sécurité de l'approvisionnement en électricité à l'avenir est un énorme défi. Les gestionnaires de réseau de distribution y jouent un rôle important. Ils doivent développer les réseaux de distribution de manière à ce que la puissance requise puisse être disponible à tout moment, tout en maintenant la tension dans la norme. Qu'en sera-t-il à l'avenir si la disponibilité temporelle et locale de l'électricité renouvelable ne correspond pas aux besoins des consommateurs et si, dans le même temps, la puissance requise par les consommateurs augmente considérablement ? Quelle peut être la contribution des gestionnaires de réseau de distribution à la sécurité de l'approvisionnement en électricité et de quels moyens et compétences ont-ils besoin pour cela ?

Nous discuterons de ces questions et d'autres encore le **jeudi 8 février 2024 à partir de 9h30** avec

- Gianni Operto, président d'aeesuisse,
- Andreas Ulbig, Prof. Réseaux de distribution actifs, RWTH Aachen,
- Mohamed Benahmed, chef de la section Réseaux OFEN et
- Stefan Witschi, responsable Gestion du réseau de distribution FMB.

L'après-midi, les résultats actuels des groupes de travail de la VSGS seront présentés et discutés.

#8 Un approvisionnement en électricité sûr - une question de réseau de distribution ?

Jeudi 8 février 2024, de 09h30 à 16h00 sur place chez EKZ à Dietikon

Inscrivez-vous dès aujourd'hui ici. Vous trouverez également le programme détaillé en cliquant sur le lien. La langue de la manifestation est l'allemand. Nous nous réjouissons de votre participation.

[Programme et inscription](#)

En savoir plus - les livres blancs VSGS

Le VSGS publie en permanence des informations sur les nouveaux développements qui concernent le réseau de distribution. Actuellement, les livres blancs suivants sont disponibles :

- [Coûts et tarifs du réseau de distribution](#)
- [Stockage décentralisé avec consommation finale](#)
- [Stratégie énergétique 2050 structurée](#)
- [La métrologie sur le marché de l'électricité](#)
- [Intégration de l'électromobilité dans le réseau](#)
- [Limitation de la puissance d'alimentation PV](#)
- [Effets de redistribution dus à la réduction des contributions à l'utilisation du réseau pour la consommation propre - une quantification](#)